2000

RESPONCE
DV SIEVR
CASAVBON,
A LA LETTRE DE
L'ILLVSTRISSIME
CARDINAL DV PERRON.

M. DC. XII.

Case
F
39
.326
1612.c2

THE NEWBERRY
LIBRARY

56-1447

Responce du Sieur Casaubon à la Lettre de l'Illustrissime Cardinal du Perron.

MONSEIGNEVR,

Ie pense auoir appris par l'vsage & experience des choses qu'il n'y a mal si grand d'où il ne puisse naistre quelque bien, ou au moins n'en donne le sujet, & comme on dit que le miel engendre le fiel, ainsi peut on dire sans absurdité que de ce qui n'est que fiel vient quelquesfois du miel. Et afin que ie ne cherche ailleurs des preuues, ce n'estoit que fiel voire tres-venimeux, le meschant liure de ce vaurien qui m'a donné premierement sujet de vous escrire par le commandement du Roy, mais les deux lettres qu'à ceste occasion vous m'aués depuis enuoyé remplies de courtoisie, humanité & prudence, & qui monstrent la candeur & sincerité de leur Auteur, m'ont esté plus douces que toute sorte de miel: C'est ce qui a fait que ie n'ay pas craint de les monstrer & faire lire au Roy, tres-bon & tres-sage Prince, lequel bien qu'il n'approuue pas ce qu'elles contiennent (Car il ne se pou-

uoit autrement) les a neantmoins leuës fort volõtiers, & a esté tres-aise de cognoistre que parmy vous il y eust au moins vn Theologien qui estant des premiers, personnage de merite & singuliere erudition, peust apporter vn esprit doux & paisible à traitter des controuerses de ce temps.

Car de quel esprit sont pousſez la plus part de ceux qui escriuent des liures de semblable argument, le nombre de ceux qui ont attaqué l'Apologie du Roy est suffisant pour le monstrer (Tous hormis vn ou deux, ont noircy le papier d'iniures, de menteries, de mesdisances) Principalement le lieu de voſtre derniere, où vous semblez donner quelque esperance que ceste familiere conference des choses qui concernent la religion ne sera point sans fruit, á grandement resiouy le Roy qui brusle d'vn sainct zele de pieté. Et comme ce dessein a merueilleusement pleu à S. M. qui est prest pour le bien qui en reüssira d'endurer toutes sortes de trauaux & de peines, aussi cela manquant, ie ne voy aucun iuste sujet qui peust induire S. M. & vous aussi de prendre ceste peine. Quant à moy i'espere que si vous en voulez prendre la peine à bon escient, vous ferez auec l'aide de Dieu, veu l'authorité que vous

auez parmy les voſtres, la grandeur de voſtre eſprit, & du ſçauoir qui vous fait eſtimer, que l'Egliſe de Ieſus-Chriſt ne receura pas vn petit profit de ceſte conference. Ie vous oſe bien aſſeurer auec verité que le Sereniſſime Roy de la grande Bretagne, en la cour duquel i'ay veſcu vn an entier & plus, eſt bien ſenſé, a ſi bien reiglé toutes les actions de ſa vie, qu'il a fait paroiſtre à tous qu'il n'a rien plus cher que la pieté. Ses affaires particulieres, ne les publicques de ſon Royaume, ne l'eſmeuuent point tant qu'vn certain ardent deſir d'auancer de tout ſon pouuoir la religion, & de procurer par tous moyens legitimes vne concorde entre les membres diuiſés de l'Egliſe, deſſein digne d'vn ſi grand Roy, qui plein de pieté ne fait pas ſeulement paroiſtre ce ſainct deſſein bien ſeant à vn Roy Chreſtien, dans les limites de ſon Royaume quoy que de tres-grande eſtenduë, mais auſſi ſachant qu'il eſt tenu pour defenſeur de la foy, il croit le deuoir eſtendre au dela de ſa domination non par curioſité, mais par l'ardeur de ſon zele, afin ſeulement de pouuoir ſeruir aux Egliſes des autres pays, par ſa prudence & grandeur de ſon nom, & teſmoigner de plus en plus deuant Dieu &

les hommes que son soin principal est la conseruation de la religion Chrestienne. Mesmes depuis peu, & au mesme temps que ie luy monstray vos dernieres lettres, S. M, donna vne grande preuue de son amour enuers Dieu, que tous les gens de bien d'icy ont non sans sujet louee & approuuee, & que ie ne pense pas que vous Monseigneur ne soiez bien aise de sçauoir. Mònsieur l'Archeuesque de Cantorbery, ayant escrit à S.M. qu'il luy estoit tombé entre les mains vn liure venu de ie ne sçay quel lieu d'Allemagne, ou du Pays Bas, qui contenoit vne doctrine nouuelle touchant la nature de Dieu, peruerse, & contraire en quelque chose à la creance de l'Eglise Catholique, & ayant prié S. M, que pour estouffer le mal qui commençoit à naistre, en faisant paroistre le zele d'vn vray defenseur de la foy, il obtint des Magistrats du lieu où l'Auteur du liure demeure, qu'ils ne permissent qu'vne doctrine si estrange fust introduitte en leurs Eglises & escholes, que l'auteur de ceste profane nouueauté ne demeurast impuny. Ces lettres auec le liure marqué de la main de ce vigilant Prelat, renduës qu'elles furent au Roy, comme il descendoit de son Carrosse au retour d'vne longue

chasse, il iugea que ceste affaire ne se deuoit differer, & bien qu'il fut matté du trauail & pressé de la faim, il voulut toutesfois acheuer ce qu'il auoit commencé, ce qu'il fit d'vne haleine, & ne peut estre diuerti par les prieres des Seigneurs qui estoient pres de sa personne, qui ne peurent obtenir de luy d'auoir soin de sa santé auparauant qu'il eust exactement fait en ceste affaire ce qui estoit en luy & ce que la pieté luy pouuoit commander, & pris l'aduis de M. l'Euesque de Lichfeld & autres du clergé; En fin le liure est condamné, commandement est fait d'en brusler les exemplaires tant en la ville Capitale, qu'en l'vne & l'autre Academie, ce qui a esté fait depuis.

S. M. mesme dicta des lettres qui furent enuoyees à son Ambassadeur residant audit lieu, qui portoyent tesmoignage du iugement que le Roy & l'Eglise d'Angleterre faisoyent de ceste nouuelle doctrine, auec charge expresse de faire assembler le Cõseil sur ce sujet. Que ceux qui ont pouuoir d'extirper ce mal aduisent quelle raison de leur negligence ils pourront rendre à Dieu, de n'auoir (ce que i'estime impossible) de leur propre mouuement, & apres vn si bel exemple, apporté vn soin & vne

ardeur telle qu'il eſt beſoin pour la defence de la verité. Le Roy fut ſi eſmeu à ceſte premiere nouuelle qu'il creut commettre vn grand mal, ſi premier que de rendre ce deuoir de pieté tout entier, il employoit du temps aux choſes neceſſaires pour ſon corps. Ie ne doubte point, Monſeigneur, que vous n'approuuiez grandement ce faict, & ne l'eſtimiez beaucoup. Ie ne le vous ay point raconté pour vous loüer le Roy, mais afin que vous ſçachiez cõbien & auec quelle fermeté S. M. retient l'ancienne creance, & deffend auec ardeur de courage les points & articles de l'Egliſe vrayement Catholique, luy que la pluſpart des voſtres ne ſçauroiẽt endurer eſtre eſtimé ou nommé Catholique, non meſmes pluſieurs eſtre recognu Chreſtien. Il ſembloit au Roy du commencement que c'eſtoit choſe inutile de diſputer des nõs, pourueu qu'on ait la choſe ; ce que S. M. deſire faire, & ſ'en aſſeure par la miſericorde de Dieu, toutefois pource qu'ordinairement les hõmes iugent que d'eſtre priué du nom, c'eſt eſtre priué de la choſe, le Roy n'a point couſtume, & n'eſtime pas auſſi conuenable de diſſimuler ceſte iniure. Du nom de Chreſtien, il n'en diſpute point auec vous, car vous ne luy auez denié

nié ceſte qualité, ny en l'vne, ny en l'autre de vos Lettres. La queſtion eſt maintenant du mot de Catholique; car en voſtre premiere, apres auoir dit, cõme vous ſçauez bien dire, que vous recognoiſſez au Roy de la Grand' Bretagne l'effigie tres-parfaicte d'vn grand Prince, en fin vous adiouſtez ceſte exception, ſi auec tant de dons d'eſprit, il auoit ce bien que d'eſtre nommé Catholique; A quoy par le commandement du Roy ayant eſté reſpondu qu'on ne pouuoit denier ce tiltre à celuy qui recognoiſſoit les trois ſymboles de l'Egliſe Catholique, les quatre premiers Conciles Oecumeniques, qui croyoit tout ce qui a eſté creu es quatre premiers ſiecles eſtre neceſſaire à ſalut, vous auez monſtré par vos dernieres lettres exactes & ſubtiles, que vous eſtiés plus ſatisfait de ceſte reſponce. Ne croyez point que le Roy ait leu ces lettres a la haſte, ou en paſſant, Car il les a leuës entierement, & à peſé les raiſons auec equité, & d'vn eſprit paiſible. Or il a voulu que vous ſçeuſſiez les cauſes pour leſquelles apres auoir leu voſtre reſponce il perſiſte en ſa premiere opinion, & ſaſſeure ſur la grace de Dieu, que pour cela il n'eſt pas moins Catholique. Voicy donc Monſeigneur la reſpon-

ce à voſtre derniere lettre, reſponce tiree de la bouche meſme du Roy qui m'a commandé la mettre par eſcrit, & la vous enuoyer. Ie ne vous prieray point d'apporter pareille equité à lire ceſte reſpõce que le Roy en a monſtré à ſçauoir vos raiſons. Car ie cognois aſſez voſtre ſinguliere prudence & moderation digne de toute loüange. Toute la diſpute de la derniere lettre conſiſte en deux parties, en la premiere il y a cinq obſeruations qui eſclairciſſent & monſtrent comme ſe doit prendre ceſte theſe, qui eſt telle.

Le nom de Catholique ne peut eſtre deſnié à celuy qui reçoit les trois ſymboles, à ſçauoir des Apoſtres; de Nice, & de ſainct Athanaſe, & les quatre premiers Conciles Oecumeniques, de Nicee, de Cõſtantinople, d'Epheſe, de Chalcedoine, en fin qui croit tout ce qui és quatre premiers ſiecles a eſté creu neceſſaire à ſalut. En la reſponce du Roy ceſte theſe tenoit lieu de propoſition majeure. L'autre partie qui eſt contre l'Hypotheſe ou propoſition mineure, a quatre inſtances.

Premiere Obſeruation.

LE nom de Catholique n'eſt pas vn nom de ſimple creãce, mais de communion auec l'Egliſe Catholique, autrement les Anciens n'euſſent pas refuſé ce tiltre à ceux qui eſtoient ſeparez non de la creance, mais de la communion de l'Egliſe, Car il y a vne ſeule Egliſe Catholique, hors laquelle on peut bien auoir la foy, & les ſacremens, mais non pas le ſalut, & à ce propos ſont alleguez pluſieurs paſſages de ſainct Auguſtin.

Reſponce du Roy.

CRoire l'Egliſe Catholique & la Communion des ſaints, ſont articles, mis au ſymbole des Apoſtres diſtinctement comme choſes diuerſes, & ſemble que le premier y ait eſté inſeré afin de diſtinguer la Synagoge Iudaïcque d'auec l'Egliſe Chreſtienne, qui ne deuoit pas eſtre comme l'autre renfermee dans les limites d'vne ſeule contree, mais eſpanduë par toutes les nations du monde, & pourtant ce n'eſt pas vne bonne raiſon du commencement de ceſte obſeruation de dire que le nom

de Catholique est vn nom de communion. Ce sont bien à la verité deux choses tres-conjointes, diuerses neantmoins comme nous auons monstré. Le Roy croit simplement sans fard & tromperie, qu'il y a vne seule Eglise de Dieu Catholique de nom & d'effect, ou vniuerselle, estenduë par tout le monde, hors laquelle luy aussi asseure qu'on ne doit esperer aucun salut, il condamne & deteste ceux qui autresfois & depuis, ou se sont departis de la creance de l'Eglise Catholique, & rendus heretiques, comme les Manicheens, ou se sont retirez de la communion, deuenans schismatiques, comme les Donatistes, & c'est principalement contre ces deux sortes de gens que sainct Augustin a escrit ce qui est allegué en ceste obseruation. Le Roy louë aussi la prudence des saints Euesques qui au quatriesme Concile de Carthage, comme il est icy bien remarqué, ont adiousté au formulaire pour examiner les Euesques, vn article pour les interroger là dessus. S. M, n'ignore pas aussi que l'ancienne Eglise a faict souuent beaucoup de choses en condescendant pour le bien de la paix, comme parloyent les Peres de ce temps, c'est à dire, pour le desir qu'ils auoient de con-

ſeruer l'vnité, & la crainte de rompre la communion mutuelle, l'exemple deſquels il proteſte vouloir imiter, & iuſques à l'autel, c'eſt à dire, autant que luy permet ſa conſcience en l'eſtat de l'Egliſe d'aujourd'huy, ſuiure les pas de ceux qui cherchent la paix. Car il ne cede en rien à homme viuant, au deſplaiſir incroyable qu'il reçoit de la diuiſion des membres de l'Egliſe, laquelle les ſaints Peres ont tant abominee, ou au deſir qu'il a d'auoir communication ſi faire ſe pouuoit auec tous ceux qui ſont membres du corps myſtique de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt. Les choſes eſtant ainſi, le Roy neantmoins eſtime auoir treſ-iuſte cauſe de n'eſtre de l'aduis de ceux qui ſimplement ſans aucune diſtinction ou exception preſſent ſans fin ceſte communion. Il confeſſe que ceſte marque eſt tres-neceſſaire entre celles qui ſont propres à l'Egliſe, & n'eſtime pas toutesfois que ce ſoit la vraye forme de l'Egliſe & ce qu'Ariſtote appelle τὸ τί ἦν εἶναι. Le Roy a appris en liſant l'Eſcriture ſainte (& n'y a vn ſeul des antiens Peres, qui ne l'ait ainſi creu) que la vraye & eſſentielle forme de l'Egliſe eſt, que les brebis oyent la voix de Chriſt leur Paſteur, & que les Sacrements ſoient adminiſtrez bien &

legitimement, à sçauoir comme les Apostres, & ceux qui les ont suiuy de prés l'ont monstré & prattiqué. Il faut que les Eglises qui sont ainsi estables soyent estroitement iointes de plusieurs sortes de communion. Elles sont vnies en Iesus-Christ qui est leur chef, la fontaine de vie, auquel viuẽt tous ceux que le Pere a esleus pour les rachepter par le sang pretieux de son fils, & leur donner gratuitement la vie eternelle. Elles sont vnies par l'vnité de la Foy, & de la doctrine, à sçauoir és points qui sont neceſſaires à salut : Car il n'y a qu'vne seule doctrine salutaire, vn seul chemin pour aller au ciel, elles sont vnies par la conjonction des esprits, par vne vraye charité, & bons offices qui en dependent, sur tout par les prieres que l'on fait les vns pour les autres, bref sont vnies par la communion d'vne mesme esperãce & par l'attente de l'heritage : puis sachans qu'ils sont predestinés deuant la creation du monde : (Ie parle des esleus) pour estre coheritiers, vn mesme corps, & participans ensemble de la promesse de Dieu en Iesus-Christ par son Euangile, comme dit le diuin Apostre. Mais le Roy adiouste que neantmoins la mesme Eglise, si quelque membre se depart de la reigle

de la foy, fera plus d'eſtat de l'amour de la verité, que de l'amour de l'vnité. Il ſçait que la ſouueraine loy de la maiſon de Dieu, c'eſt la pureté de la doctrine celeſte, laquelle ſi aucun abandonne, il abandonne Ieſus-Chriſt qui eſt la verité meſmes, il abandonne l'Egliſe qui eſt la colomne & l'appuy de verité, & en cela il n'appartient plus au corps de Ieſus-Chriſt. Vn vray Catholique ne veut & ne peut communiquer auec tels deſerteurs, car quel accord y a il entre Ieſus-Chriſt, & Belial, l'Egliſe donc fuyra la communion de ces gens, & dira auec Gregoire Nazianzene que la diſpute entrepriſe, pour la pieté vaut mieux qu'vne concorde vitieuſe, & n'a point fait de difficulté de prononcer auec ce ſainct Pere, ſi beſoin eſt, qu'il y a vne certaine guerre qui eſt ſainte. Or qu'vn iour en l'Egliſe, cette ſeparation deuſt eſtre neceſſaire, l'Eſcriture ſaincte nous l'enſeigne fort clairement en pluſieurs endroits, mais ſur tout ceſte exhortation du ſainct Eſprit faite certes, non ſans grande occaſion à l'Egliſe, Sortez mon peuple hors de Babylon; afin que ne participiez à ſes pechés: le Roy ne recherche point icy quelle eſt ceſte Babilon; hors laquelle il eſt commandé au Peuple de ſortir, il ne

prononce rien là dessus, mais la chose parle d'elle mesme, car soit qu'en cest endroit par le nom de Babylon on entende vne certaine Eglise particuliere, soit la plus grande partie de l'vniuerselle, tousiours a ce esté auparauant vne Eglise legitime auec laquelle les bons ont saintement communiqué, mais aussi de laquelle (apres que sa corruption a passé plus auant,) il est commandé aux fideles de sortir, & rompre la communion qu'ils auoient auec elle; par là il est aisé d'entendre que les fideles ne doiuent pas desirer toute sorte de communion auec ceux qui se nomment Chrestiens, mais celle seulement qu'on peut auoir en gardant la pureté de la doctrine que Dieu nous a reuelée. Mais pour reuenir à nostre propos, le Roy nie que ce recueil exact des passages de S. Augustin face rien contre luy, car ils ne veulent rien dire autre chose, sinon qu'il ne reste plus d'esperãce de salut pour ceux qui se seront separez de la creance de l'Eglise Catholique, ou de sa communion, ce que le Roy aussi accorde volontairement, comme nous auons dit cy-dessus. C'est icy ou sa Majesté vous prie, Monseigneur, vous ressouuenir & penser en vous-mesmes cõbien le temps auquel viuoit S. Augustin

guſtin eſt different du noſtre, & comme alors autrement qu'en ce temps on nommoit l'Egliſe Catholique, combien eſt changee la face de l'Egliſe, & ſa forme exterieure, afin que ie ne die rien maintenant de l'interieure, car autrefois l'Egliſe Catholique, eſtant ſemblable à vne ville aſſiſe ſur vne montagne, qui comme en parle Ieſus-Chriſt, ne peut eſtre cachee, n'eſtoit d'aucun reuoquee en doute, mais cognuë de tous, manifeſte, certaine; de ſorte que nul homme de ſens raſſis n'en pouuoit douter; car elle eſtoit non pas comme ces fols Donatiſtes diſoient, ſe repoſant ie ne ſçay ou au Midy, reſſerrée en quelque coing de la terre, mais eſpanduë vniuerſellement ſur la terre, floriſſante ſous les Empereurs, l'Empire deſquels ſ'eſtendoit de l'Orient à l'Occident, & du Midy au Septentrion. On voyoit les Eueſques d'Orient & d'Occident tous les iours cõmuniquer enſemble par lettres & meſſagers expres, & quãd il eſtoit beſoin, ſ'entre-ayder les vns les autres: Car auiourd'huy nous liſons auec eſtonnement, & ne croyons pas ce qui ſe trouue és Conſtitutions de Clement, que tous Eueſques ont charge de l'Epiſcopat Catholique & ſont

ainsi en quelque façon Oecumeniques, mais lors la prattique ordinaire monstroit que cela estoit vray, & se peut verifier par vn grand nombre d'exemples tirez de l'histoire. L'vsage des lettres qu'ils nõmoyent formees, estoit lors cõmun, par le moyen desquelles tous les membres de l'Egliſe, quoy qu'esloignez communiquoyent les vns auec les autres. Et outre cela, lors qu'il estoit neceſſaire, ils assembloyent des Cõciles veritablement Oecumeniques, non comme depuis nous les auons veus, Oecumeniques de nom, mais en effect composez seulement de quelques prouinces de l'Europe. Et de ces vieux temps-là c'estoit vn lien tresferme, par lequel tous les membres de l'Egliſe Catholique estoient liez & vnis en vn meſme corps, qui pour cela paroiſſoit, & estoit tellemẽt recognu de tous, que meſmes ceux qui le vouloiẽt ignorer, ne le pouuoyent. Il y auoit vne seule foy, vne seule façon de gouuernement, vn seul corps de l'Egliſe Catholique, vne frequente viſitation des parties de ce corps, vn admirable cõſentement de tous les membres, vne merueilleuſe ſympathie. Quelqu'vn estoit-il deſcheu de la communion d'vne Egliſe, ou pour hereſie, ou pour ſchiſme, ie ne dy pas d'vne des premieres

Egliſes qui eſtoient les ſieges des quatre patriarches, mais de quelqu'vne des moindres, celuy la, la choſe cognuë, eſtoit eſtimé exclus de la communion de toute l'Egliſe Catholique. Car ce qu'il ſe trouue d'exemples au contraire c'eſt vſurpation, non l'vſage & droit cõmun: ſi quelqu'vn euſt eſté ſi oſé que d'alterer tant ſoit peu la creance approuuee par tout le monde, il eſtoit facile meſmes à vn enfant de conuaincre l'auteur de ceſte mauuaiſe doctrine, en ſa nouueauté; le canon de la verité ſurpris, tous les Paſteurs de tout le monde ſ'eſmouuoyent ſi beſoin eſtoit, & eſtans vnefois eſmeus ne ceſſoient point qu'ils n'euſſent oſté le mal, & pourueu à la ſeureté des brebis de Ieſus-Chriſt. Voila quelles eſtoient les marques de l'Egliſe Catholique & ſa felicité qui n'a pas duré beaucoup de ſiecles, car apres l'Empire eſtant renuerſé, & la Republique ayant changé de forme, ſe ſont eſleuees beaucoup de nouuelles Seigneuries fort differentes en couſtumes & langues, contraires les vnes aux autres en loix, & en police. La diſtraction de l'Egliſe Catholique a ſuiuy celle de l'Empire, & ont ceſſé peu à peu toutes ces choſes que nous diſons maintenant auoir beaucoup ſeruy

à conseruer l'vnion & communion exterieure du corps Catholique. Depuis ce temps la l'Eglise Catholique n'a pas à la verité cessé d'estre, car elle sera a tousiours, & les portes d'enfer ne preuaudront iamais contre elle, car elle est fondée sur Iesus-Christ qui est la vraye Pierre, & sur la foy de S. Pierre & des autres Apostres, mais elle a commencé d'estre moins illustre, pour estre diuisee en plusieurs qui sont entierement separees les vnes des autres quant à la communion exterieure, cependant (chose deplorable) est aduenu par ceste dissipation, que les parties ont eu moins de force que le corps entier, pour pouuoir resister à l'ennemy de l'homme que Iesus Christ nous enseigne espier toutes occasions de semer son yuraye parmy le bon grain, & puis que nous voyons de nos yeux qu'aujourd'huy cela est aduenu, & mesme nous le touchons de la main, c'est chose ridicule & tres-absurde de disputer, si iadis cela s'est peu ou se peut faire maintenant. Donc l'Eglise Romaine, la Grecque, celle d'Antioche, d'Egypte, des Abyssins, de Moschouie & plusieurs autres, sont membres qui sont beaucoup plus excellens les vns que les autres en la doctrine & sincerité de la foy, mais tou-

tesfois membres de l'Egliſe Catholique de laquelle le corps eſt diuiſé il y a long temps, quant à la forme exterieure. C'eſt pourquoy le Roy ſ'eſmerueille fort, de voir que les Egliſes qui autresfois ont eſté membres du corps tout entier, tirent à ſoy tout le droit d'vniuerſalité & ſ'attribuent comme choſe propre à elles le nom de Catholique, en excluant de leur communion toutes les autres qui ne ſ'accordent en tout & par tout auec elles, & qui ne veulent reçeuoir le ioug de ſeruitude, prononçans hardiment, qu'elles n'appartiennent aucunement à la Catholique, ce n'eſt pas vous ſeulement qui vous vous attribuez ce droit, il y en a d'autres qui le font, car, ce que le Roy dit en gemiſſant, il y a aujourd'huy beaucoup d'Egliſes particulieres, qui croient qu'il n'y a qu'elles qui ſoient ce peuple eſleu, qu'ils appellent Egliſe, ſi elles auoient la force qu'a maintenant l'Egliſe Romaine, elles feroient le meſme, & ne parleroient point des autres plus fauorablement. Quoy meſmes aujourd'huy ne ſe trouue t'il pas pluſieurs ſectes dont les ſectateurs croient comme choſe aſſeuree qu'eux ſeuls ont des yeulx pour voir & cognoiſtre quelque choſe és ſaintes lettres & comme dit le Poëte,

Qu'eux ſeuls ont le ſçauoir, les autres n'ont que l'ombre.

Il eſt bien vray qu'en tout ſiecle ſe ſont trouuees des aſſemblees illegitimes de ſectes qui ſe vantoient du nom d'Egliſe Catholique, & par ceſt appaſt attiroient les ignorans, mais c'eſt la miſere qui eſt particuliere à ces derniers temps où nous viuons, que l'Egliſe Catholique, à laquelle il faut neceſſairement adherer, ou d'effect & actuellement ou au moins de volonté & par deſir, ſoit aujourd'huy moins illuſtre qu'autrefois, & moins à la veuë des hommes, & de laquelle on doute d'auantage, & pourtant le Roy en ce grand deſbordement d'opinions diuerſes ſe retire à recours à la ſaincte Eſcriture, comme ſur vne montagne, & cherche l'Egliſe de Ieſus-Chriſt, és parolles de Chriſt, qui eſt le conſeil qu'autresfois ſainct Auguſtin donnoit aux Donatiſtes : c'eſt ainſi que ſainct Chryſoſtome en quelque lieu, mais expreſſement en l'Homelie xxxiij. ſur les Actes traittant ceſte queſtion: Comment la vraye Egliſe peut eſtre diſcernee entre pluſieurs compagnies qui ſattribuent ce nom, enſeigne qu'il y a deux moyens pour iuger & decider ceſte queſtion, ſçauoir la parole de Dieu, &

l'antiquité de la doctrine, qui n'ait pas esté inuentée par quelque recent Auteur, mais touſiours cognuë dés le commencement de la naiſſance de l'Egliſe. Le Roy auec l'Egliſe d'Angleterre, embraſſant de toute ſa volonté ces deux marques; dict qu'il recognoiſt ceſte doctrine eſtre vraye & neceſſaire à ſalut, qui prenant ſa ſource de l'Eſcriture ſaincte eſt decoulee comme par vn canal iuſques à nous par le conſentement de l'ancienne Egliſe. Et pour mettre fin à ce premier diſcours, le Roy reſpond à la premiere obſeruation, qu'elle ne peut eſtre appliquee à ceſte hypotheſe ſans beaucoup faillir. Car tãt ſ'en faut que l'Egliſe d'Angleterre ait laiſſé la creance de l'ancienne Egliſe Catholique, qu'elle honore & admire, que meſmes elle ne ſ'eſt point retirée de la foy de l'Egliſe Romaine, en tant qu'elle ſ'accorde auec l'ancienne Catholique. Si on demande la ſucceſſion des perſonnes, on donnera les noms des Eueſques, & monſtrera-on le denombrement depuis le premier ſans aucune interruption, ſi on parle de la ſucceſſion de la doctrine, voyez, eſſayez, accordez vn Concile libre, & qui ne depende point de la volonté d'vn ſeul, l'Egliſe d'Angleterre eſt preſte de rendre raiſon de ſa foy, &

monstrer par les choses mesmes, que les Autheurs de la reformation establie en ce Royaume ne se sont point proposez de bastir quelque nouuelle Eglise, comme les ignorans & calomniateurs publient, mais de restablir au mieux qu'ils ont peu les choses qui estoient decheuës, & ont estimé le faire pour le mieux, s'ils s'approchoient le plus pres de ce que les Apostres ont enseigné à l'Eglise en sa naissance, & qui a esté suiuy ès siecles les plus proches. Le Roy confesse que son Eglise ne tient pas quelques points de la creance & discipline que le Pape de Rome approuue auiourd'huy, & maintient à toute force. Mais le Roy & l'Eglise d'Angleterre ne dient pas que ce soit se retirer de la creance de l'ancienne Catholique, mais retourner à la foy ancienne Catholique qui auoit esté en plusieurs façons renduë difforme en l'Eglise Romaine par nouuelles inuentions, mais se conuertir à Christ l'vnique Maistre de son Eglise. Donc si quelqu'vn se fondant sur la doctrine de ceste obseruation, veut inferer de là que l'Eglise d'Angleterre se soit separee de l'ancienne Catholique, pource qu'elle a reietté quelques opinions de la Romaine, le Roy ne luy accordera point que premierement il

n'ait

n'ait prouué par fermes & ſolides raiſons, que tout ce qu'enſeigne l'Egliſe Romaine, (& principalement tout ce qu'ils veulent eſtre creu de tous comme choſes neceſſaires à ſalut) ait eſté approuué & ordonné au commencement par l'Egliſe ancienne Catholique. Or le Roy & les Prelats de l'Egliſe d'Angleterre ſçauent qu'il eſt auſſi vray comme il eſt certain que le ſoleil luit en plein midy, que perſonne ne l'a peu faire iuſques icy, & ne le peut on faire, & ne le fera on iamais. En fin le Roy adjouſte qu'il iuge à la verité que ſe ſeparer de l'Egliſe eſt vn grand crime, mais il nie du tout que luy ou ſon Egliſe en ſoit coulpable : car nous ne fuyons pas dit S. M. mais on nous chaſſe. Vous ſçauez, Monſeigneur, auſſi bien qu'aucun combien de perſonnages remarquables en pieté & doctrine depuis cinq cents ans au moins, ont deſiré la reformation de l'Egliſe au chef & aux membres, combien de plaintes treſgrandes de bons Roys & Princes a-ton ſouuent ouy, qui deploroient en leurs temps l'Eſtat de l'Egliſe. Qu'a ſeruy cela? car nous ne voyons iuſques icy choſe aucune auoir eſté corrigee de celles qu'on croyoit auoir le plus beſoin de correction. Et pourtant l'Egliſe d'Angleterre

ne craint point qu'aucun iugeant sincerement estime qu'ell' ait fait en cette separation chose aucune semblable à ce qu'ont fait les Donatistes. Ceux là sans sujet & sans raison ont quitté l'Eglise Catholique approuuee d'vn cõmun consentement de toutes nations, la creãce & la discipline de laquelle ils n'ont peu blasmer: les Anglois, cõtraints par vne estrãge necessité, se sont separez de ceste Eglise, que infinis peuples Chrestiens ne peuuent accorder estre la vraye Catholique & vniuerselle, afin de parler auec modestie, & laquelle par la cõfessiõ mesmes de plusieurs de vos escriuaïs est beaucoup changee de celle qui estoit anciennement, és points de la foy, & en la forme de la discipline, & a ioint beaucoup de nouueautez aux anciennes, & de mauuaises choses aux bonnes. Et certes cela est si cogneu à tout le mõde qu'aucun ne le peut nier ou ignorer. I'adiouste encores que l'Eglise d'Angleterre auoit durant quelques siecles experimẽté vn ioug si dur de la seruitude Romaine, auoit esté tourmentee par tant de nouuelles oppressions, charges inoüyes, exactions qui surpassent toute creance, que ceste seule cause la peut ce semble deliurer enuers des iuges equitables, du soubçon de schisme, & d'vne

diuiſion inique comme parle ſainct Auguſtin des Donatiſtes. Car à la verité les Anglois n'ont point laiſſé la charité fraternelle, par plaiſir comme les Donatiſtes, ny comme les dix tribus du peuple des Iuifs, par crainte du mal qui les menaçoit, & ne les preſſoit pas encores : mais apres auoir patienté pluſieurs ſiecles, apres auoir enduré des faſcheries innombrables, ils ont ſecoüé la charge intolerable, laquelle ils ne pouuoient plus endurer, & que leur conſciẽce ne permettoit de ſouffrir. L'ancienne Egliſe pour rappeler les rebelles Donatiſtes à la communion, a eu ceſte couſtume de pouruoir auec vne admirable charité, aux neceſſitez temporelles tant des Eueſques qui viendroient à reſipiſcence que des autres. Mais l'Egliſe Romaine pour renoncer l'amitié auec l'Angloiſe, a employé premierement les foudres des bulles, puis la force, tantoſt ouuerte, tantoſt deſcouuerte, a receu en ſon giron & encores maintenant entretient des traiſtres miſerables, & coulpables du parricide qui a eſté entrepris en ce lieu, & met au nombre des Martyrs, ceux qui ont eſté condamnez pour ce meſme fait, & maintient tous les iours leur innocence contre tout droit diuin & humain : Le

Cardinal Bellarmin mesme, ie le dy librement mais à regret, mais ie dy la verité, est le premier de tous ceux qui ont entrepris la defence de ces parricides, qui pour attirer le Roy, se seruit n'agueres d'vn argument qui a vne merueilleuse efficace pour le persuader, à sçauoir que le Royaume d'Angleterre appartient au Pape, & que le Roy d'Angleterre est sujet & feudataire du Pape de Rome, mesmes és choses tẽporelles, i'obmets d'autres & anciennes & nouuelles querelles, & du Roy, & de l'Eglise d'Angleterre, desquelles il ne faut point parler icy.

II. Obseruation.

OVTRE les choses absolument necessaires à salut, il y a encores deux autres degrez de choses que l'Eglise ancienne croit, dont les vnes sont vtiles à salut, & les autres licites, & non repugnantes à salut. Or est il besoin pour embrasser la creance des anciens de croire aussi ces choses, & les tenir au rang que les a tenuës l'ancienne Eglise.

Reſponce du Roy.

IL ſ'en faut peu que les choſes qui n'ont point eſté eſtimees par les ſainctſ Peres eſtre abſolument neceſſaires à ſalut, mais ſeulement vtiles & licites, ne doiuent eſtre miſes au nombre des indifferentes, car l'vſage en eſtoit libre au commencement, comme de choſes non ſimplement neceſſaires, il ſemble dur & faſcheux d'y attribuer auiourd'huy quelque neceſſité, car incontinent la neceſſité de ſ'en ſeruir ſ'en enſuiura, comme nous voyons eſtre arriué en l'Egliſe Romaine, qui auiourd'huy tient beaucoup de choſes comme neceſſaires ſimplement à la perfection de la creance, que l'ancienne Egliſe à peine cognoiſſoit, au moins n'en vſoit pas comme de choſes entieremẽt neceſſaires: De pluſieurs exemples nous en alleguerons quelques vns. Il eſt certain qu'en l'Egliſe primitiue la confeſſion des pechez eſtoit en vſage, mais bien autrement qu'auiourd'huy, car ie ne penſe pas qu'aucun die que voſtre confeſſion auriculaire ait eſté prattiquée és premiers ſiecles. Le Roy confeſſe que les premiers des Peres qui l'ont inſtituée, ont eu leurs raiſons pour leſquelles ils ont

estimé que ceste sorte de confession ne seroit point inutile pour trouuer plus aisement son salut, ils ne l'ont pas creu estre absolument necessaire, beaucoup moins estre vn Sacrement, ou certes tous ne l'ont pas tenu; car il appert assez que S. Chrysostome n'a pas requis de ceux de son temps ceste confession auriculaire. Nous voyons qu'on en est maintenant venu là, qu'à peine attribuë-ton quelque chose de moins à ceste confession qu'au precieux sang de Iesus-Christ, par lequel nous sommes racheptez, tant ont ils pressé de croire la necessité comme absoluë de ceste confession. De là peu à peu est venu ceste doctrine en l'Eglise Romaine de ne diuulguer le secret de la confession pour aucune cause: Car pource qu'ils croyoyent qu'on ne pouuoit paruenir au port de salut sans ceste confession, ils ont estimé estre necessaire d'en oster tous les empeschemens. En fin par ceste doctrine on en est venu là, qu'il ne semble pas que ce soit vn peché de tuer les Rois, ou les laisser tuer, au pris de rompre le seau de la confession; ce que plusieurs de vos Theologiens, mais sur tout les Interpretes du droit Canon ont enseigné en leurs liures; c'est le propre langage que me tint à Paris le Iesuite Binet,

comme ie me ſouuiens vous l'auoir dit incontinent apres: Nous ſçauons auſſi, & peut eſtre que vous, Monſeigneur, ne l'ignorez pas, qu'il y a en France vn autre Ieſuite, qui a oſé dire depuis peu, que quand noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt conuerſeroit encores ſur la terre, ſujet à mourir, & que quelqu'vn luy auroit confeſſé le vouloir tuer, qu'il endureroit pluſtoſt (I'ay horreur de le dire) que Ieſus-Chriſt fuſt tué, que de reueler la confeſſion: Vous voyés de quel principe eſt venu ceſt horrible blaſpheme. Ainſi l'ancienne Egliſe a mis cecy entre les choſes vtiles à acquerir plus aiſement le ſalut, l'abſtinence du vin, de viandes delicates, l'obſeruance de certains ieuſnes, & viure de pain & d'eau, le Roy ne le nie pas, pourueu qu'on y apporte l'interpretation propre tiree du ſens de l'Egliſe primitiue, mais le Roy n'approuue pas qu'on aſtraigne les hommes d'obſeruer ces choſes plus exactement que celles qui ſont expreſſement contenuës és ſaintes lettres. Ainſi louoit on anciennement le Celibat des Miniſtres de l'Egliſe lequel on commande maintenant & l'exige-ton comme choſe entieremẽt neceſſaire, dequoy nous parlerons tantoſt plus au long. Ainſi quand ſainct Paul dit qu'il

matte son corps & le reduit en seruitude; le Roy loüe ceux qui imitent l'exemple de ce diuin Apostre, & les dit estre heureux, mais il deteste ceux qui portent la haire & se foüettent à la Lacedemonienne, mettent au nombre des causes de leur salut, toutes ces sortes d'affliger le corps, ou cõme ils les appellent satisfactions, ou au moins en font tant d'estat, qu'ils tiennent à l'esgal d'vne parfaicte saincteté la crasse, la gale, la quantité de poux qui en viennent; mais de tous ceux-là le Roy deteste principalement ceux qui à la façon des Sacrificateurs de Baal se deschirent le corps à coups de foüet, ils nous feignent vn Dieu qui ait vne soif extreme du sang humain, comme les Payens ont creu leur Bellone: Mais il loüe ceux qui loüent d'autres qui se facent foüetter pour eux, afin de s'appliquer le merite des peines que les autres ont endurees. Ainsi arriue-t'il que les pauures souffrent la peine que meritẽt les pechez des riches, & la peine n'est pas endurée par le coulpable, mais par celuy qui est miserable & neceſſiteux. Doncques, comme le Roy accordera sans contrainte qu'il n'est pas permis auiourd'huy de condamner ce qu'on sçait auoir esté cõme vtile & licite, approuué d'vn commun

mun consentement par les Peres des premiers siecles; ainsi n'endurera t'il pas d'estre contraint de s'en seruir auec necessité absoluë: Car il estime que les choses necessaires & indifferentes sont choses contraires de leur nature. Mais nous parlerons de cecy plus au long en l'obseruation suiuante.

III. Obseruation.

A cause qu'au fait de la religion il y a plusieurs especes de necessité, il faut aduiser de ne nous tromper en l'ambiguité du mot, lors-que nous parlons des choses necessaires à salut. Car il y a necessité absoluë, & necessité conditionnee, necessité de moyen, & necessité de precepte, necessité de creance, qui astraint tous Chrestiens sans exception, & vne autre qui ne les astraint pas tous en general, en fin il y a necessité d'acte, & necessité d'approbation.

Responce du Roy.

TANT s'en faut que le Roy improuue la doctrine de ceste obseruation qui declare, doctement, exactement & subti-

lement diuerſes eſpeces de neceſſité, qu'au contraire il croit que ſans ces diſtinctions il y auroit beaucoup de confuſion és affaires de la Religion. Car qui peut il auoir de plus d'angereux que de croire ce qui eſt neceſſaire abſolument, l'eſtre condicionnement, & au contraire, & entre les autres eſpeces de neceſſité la diſtinction qui eſt icy expoſée n'eſt pas la moins vtile pour faire que tout ſe face en la maiſon de Dieu bien, & par ordre. Et le Roy meſmes n'a rien remarqué aux exemples que vous auez alleguez, qu'il improuue, & eſtime que ce ſoit verité ce que vous auez veritablement eſcrit en expoſant les choſes qui ſont ſimplement neceſſaires, à ſçauoir que le nombre de celles qui ſont abſolument neceſſaires à ſalut n'eſt pas grand.

Et pour ce ſa Majeſté eſtime qu'il n'y a point de plus court chemin à la concorde, que ſi on diſtingue diligemment les choſes neceſſaires d'auec celles qui ne le ſont point, & ſi on prend peine de ſaccorder de celles qui ſont neceſſaires, & qu'on laiſſe celles qui ne le ſont pas à la liberté Chreſtienne. Le Roy appelle ſimplement neceſſaires les choſes que la parole de Dieu commande expreſſement de croire & faire, ou que l'ancienne Egliſe a

tiré de la parolle de Dieu par vne conſequence neceſſaire, mais auſſi croit que ce qui a eſté reçeu ſelon le temps en l'vſage de l'Egliſe par l'inſtitution des hommes ſans la parole de Dieu, quoy que auec pieté & prudence, peut eſtre chãgé, adoucy, & aboly, & croit que ce que Pie ſecõd diſoit du Celibat des clercs, qu'à bon droit on l'auoit autresfois ordonné, & qu'à meilleure raiſon on le pourroit abolir, ſe pourroit appliquer à la plus part des obſeruations de l'Egliſe, introduites hors de la parole de Dieu. Si on employoit ceſte diſtinction à la deciſion des controuerſes d'aujourd'huy, & qu'on ſeparaſt auec candeur le droit diuin du Poſitif, il ne ſemble pas que la diſpute fut longue & faſcheuſe entre gens paiſibles, des choſes qui ſont abſolument neceſſaires. Car le nombre en eſt petit, comme nous diſions maintenant, & preſques tous ceux qui ſe veulent nommer Chreſtiens les accordent egalement & le Roy eſtime que ceſte diſtinction eſt ſi neceſſaire pour decider vne partie des controuerſes qui aujourd'huy trauaillent l'Egliſe de Dieu, qu'il iuge que c'eſt le deuoir de tous ceux qui aiment la paix, de l'expliquer diligemment, & de l'enſeigner. Nous dirons

maintenant quelque choſe de quelques exemples que vous propoſez en ceſte obſeruation. Entre les choſes neceſſaires abſolument non ſimplement, mais en vertu de l'inſtitution de Dieu, l'on met le bapteſme des petits enfans, lequel nous rapportons (dites vous) à ceſte eſpece de neceſſité, puis eſt adiouſté vn paſſage de ſainct Auguſtin, auquel expreſſement il eſt nié queles enfans non baptiſez puiſſent eſtre ſauuez, le Roy, premierement proteſte que luy & l'Egliſe d'Angleterre n'approuue pas moins que vous ceſte neceſſité du bapteſme qui vient de l'inſtitution de Dieu. L'Egliſe d'Angleterre n'aſtraint pas la grace de Dieu aux moyens, ce qui n'eſt pas permis meſmes par la doctrine de quelques vns des meilleurs Scholaſtiques, toutes fois pource que Dieu a inſtitué en ſon Egliſe ceſte façon ordinaire d'obtenir la remiſſion des pechez, & Chriſt meſmes nie que ceux qui ne ſeront nez derechef d'eau & d'eſprit puiſſent entrer au Royaume des cieux, on a pourueu diligemment par les loix Eccleſiaſtiques, à ce que les peres & meres puiſſent faire baptiſer leurs enfans en quelque temps, & quelque lieu que ce ſoit. Ce que Tertullien a dit autre fois de l'Egliſe

naiſſante, que l'Eueſque baptiſoit, & le Preſtre, & le Diacre, & en fin que les lais auoyent auſſi ce droit, à ſçauoir en cas d'extreme neceſſité; cela meſmes eſt obſerué auiourd'huy en l'Egliſe Angloiſe, en la perſonne des Eueſques, Preſtres, & Diacres, ſans aucune exacte & entierement inuiolable obſeruation du lieu ou du temps; mais quant au bapteſme des lais ou des femmes comme le Roy le defend par ſes loix, auſsi ne l'improuue il pas en quelque façon lors qu'il eſt fait ſelon le legitime formulaire, diſant que c'eſt vn bapteſme, quoy qu'il ne ſoit point adminiſtré legitimement. Le Roy fait tant d'eſtat de ce ſacrement qu'il a par grandes menaces meſme du ſupplice, remis en leur deuoir quelques miniſtres d'Eſcoſſe qui eſtans priez par les peres & meres de baptiſer leurs enfans qui ſe mouroient, l'ont refuſé ſous pretexte de ie ne ſçay quelle ordonnance d'vne nouuelle diſcipline, le Roy doncques n'a rien à oppoſer à l'encontre de la ſentence de S. Auguſtin qui priue preciſement de la vie eternelle ceux qui n'ont point eſté baptiſez, pourueu qu'elle ſoit entenduë de la voye ordinaire, laquelle ſeule Chriſt nous a enſeigné: que ſi on nie ſimplement que Dieu puiſſe ſauuer

ceux qui n'ont point esté illuminez, le Roy & l'Eglise Angloise abominans l'horreur de ceste opinion disent que sainct Augustin a esté vn pere bien rude & sans affection paternelle, le Roy estime qu'il faut fuyr esgallemẽt les deux extremitez, de peur ou que nous diminuiõs la puissance de Dieu, & faciõs tort à son infinie bõté si nous embrassons ceste seuere sentence, ou nous semblions estimer chose legere vn Sacrement institué de Dieu, le croyans auec quelques vns estre de ces choses qu'il y a peu d'interest qu'elles soyent ou non.

C'a esté vn grand personnage que sainct Augustin, admirable en pieté & doctrine, les particulieres opinions, toutesfois qu'il a tenuës ny le Roy ne les reçoit pour articles de foy ny vous aussi, car pour exemple il a creu apres Innocent premier que la saincte Eucharistie estoit non moins neccessaire à salut, aux enfans que le bapteſme, & l'a dit en plusieurs endroits de ses escrits, vous ne le croyez pas, & l'Eglise Angloise aussi n'a point changé ceste doctrine qu'elle a receu de vous. Entre les choses qui imposent neccessité d'acte à certaines personnes, on met le mariage, *Si quelqu'vn veut auoir lignee*, dictes

vous, & derechef peu apres lors que la neceſsité d'approbation eſt expoſee, le chois de viure en virginité ou celibat y eſt mis, ce que le Roy ayant leu, ne la pas a la verité repris mais bien a iugé qu'il ſe pouuoit commodement adjouſter quelque choſe à l'vn & à l'autre exemple. Car il ſemble ſ'enſuiure du premier exemple qu'il n'y a autre choſe neceſſaire au mariage que l'eſperance d'auoir lignee, or ſainct Paul nous enſeigne en parolles expreſſes que ceux la auſsi ſont obligez de penſer à ſe marier qui n'ont pas le don de continence, Que ſ'ils ne ſe contiennent, dit-il, qu'ils ſe marient. Ceſte addition n'eſt pas de peu de conſequence, car perſonne n'ignore combien le meſpris d'vn remede neceſſaire & de la reigle de l'Apoſtre cauſent tous les iours de grandes meſchancetez en l'Egliſe Romaine, le Roy donc proteſte que le deſir de viure en virginité ou celibat qu'ont ceux qui ſe peuuent contenir, luy plaiſt merueilleuſement, & veu que par vne ſinguliere grace de Dieu ſa Majeſté a vne cognoiſſance plus familiere des ſainctes lettres que n'ont communement les Princes, il n'ignore point, ce que ſainct Paul prononce en ce poinct, ce que nous auons d'exẽples d'vne telle vie en l'vn & l'autre Te-

ſtament, & quel prix eſt propoſé à ceux qui ſe contiennent. Et quant à ce que vos Theologiens enſeignent ordinairement, mais principalemẽt les Docteurs du droit Canon, que le mariage legitime, & la couche ſans macule eſt moins tolerable és Miniſtres de l'Egliſe, que le concubinage, la paillardiſe, ou autres vilanies, qu'il vaut mieux taire, le Roy iuge que c'eſt vne meſchanceté entierement deteſtable, & digne de la haine de Dieu & des hommes.

Le Roy oppoſe aux cauillations de tous les ſophiſtes, & à toute authorité humaine, l'oracle du S. Eſprit, prononcé par la bouche de l'Apoſtre, Qu'il eſt meilleur ſe marier que bruſler. Et comme vn grand Capitaine doit pluſtoſt mettre peine de n'eſtre point battu de ſon ennemy, que de le battre : ainſi tout homme de bien, lors qu'il eſt queſtion du chois de ſe marier ou non, doit prendre garde deuant toutes choſes de n'outrepaſſer le droit diuin, & apres, ſ'il en a le moyen, qu'il vſe du bien que la nature luy dõne. Nous ſçauons qu'on calomnie ordinairement l'Egliſe d'Angleterre, comme ſi elle n'eſtoit pas Egliſe legitime, pource qu'il n'y a point icy de ſemblables vœus, qu'importe-til

te-til de ne faire point le vœu pourueu que la choſe meſme ne ſoit ignoree? Car il y en a pluſieurs entre les Eueſques, & autres Paſteurs de l'Egliſe qui ſ'abſtiennent du mariage ſans faire paroiſtre le vœu, qui viuent chaſtement & ſaintement, ſans aucune mauuaiſe reputation, ny ſans tache, & meſmes le Roy tres-pieux & tres-bon n'euſt pas du tout oſté les Monaſteres au moins tous, comme ie luy ay ſouuent ouy aſſeurer, ſ'il les euſt trouué entiers & gardans les reigles de leur premiere inſtitution. Le Roy deſireroit fort que les Peres du Concile de Trente, qui ne peurent pas meſmes par les prieres des grands Roys & Princes, eſtre perſuadés à pouruoir en cecy à l'honneſteté publique, euſſent penſé, de quel principe eſt venu la doctrine d'aujourd'huy. Car au commencement le Celibat eſtoit au rang des conſeils & des ordonnances vtiles, apres on y a adjouſté les vœus, en fin on eſt paruenu à ceſte abſoluë neceſsité qui aujourd'huy a lieu parmy vous, apres auoir banny la loy de Dieu & l'auoir indignement foulee aux pieds. Quant à ce qui eſt adjouſté à la fin de ceſte obſeruation, que ceux la ſe trompent fort qui croyent tenir meſme creance & diſcipline auec l'ancienne Catholi-

que, en approuuant quelques choses & en improuuant d'autres de celles que l'Eglise ancienne a creu estre necessaires à salut, quoy que sous diuerses especes de necessité, le Roy entend assez où cela tend.

Il respond donc, qu'il ne veut pas à la verité loüer son Eglise comme vn miroer sans macule, & comme belle en perfection sans ride & sans tache, qu'il laisse tres-volontiers ce Pharisaisme aux autres, mais qu'il voit tres-clairement & sçait, que si on recherche les notes essentielles, & qu'on regarde aux choses vrayement necessaires à salut, ou mesmes à l'ornement de l'Eglise, qu'on n'en trouuera aucune au monde (à Dieu en soit la gloire & la loüange) qui approche de plus prés, à la creance & ressemblance de l'ancienne Catholique, qu'il n'en excepte pas vne, non pas mesmes la Romaine, laquelle ayant forgé de nouuelles inuentions & pour augmenter la superstition, & pour establir sa domination, & son Empire sur tous les Roys, Princes & peuples de la terre, a en plusieurs sortes, alteré, & chãgé la creance & discipline de l'ancienne Catholique & s'est retirée bien loingen beaucoup de choses de la pureté & simplicité de l'Eglise primitiue.

IV. Obſeruation.

QVAND il eſt queſtion de la foy de l'ancienne Egliſe, il y en a qui reſtreignent ceſte antiquité au premier ou ſecond ſiecle, apres que les fondemens de l'Egliſe ont eſté iettez. Or il eſt raiſonnable que pour traitter des controuerſes d'aujourd'huy, ceux qui ont à conferer ſ'accordent entre eux d'vn temps, auquel il faut que non ſeulement l'Egliſe ait eſté la vraye Egliſe, mais auſsi qu'elle ayt le plus flory, & paruenu à ceſte ſplendeur que les Oracles de tant de Prophetes luy auoient promis, ce temps là eſt celuy pendant lequel ont eſté tenus les quatre premiers Conciles Oecumeniques, depuis l'Empereur Conſtantin, iuſques à Marcian, & eſt d'autant plus iuſte de ſ'y arreſter, que nous auons fort peu d'eſcrits des premiers ſiecles, mais beaucoup de ceux eſquels principalement l'Egliſe floriſſoit, de ſorte qu'il eſt treſ-aiſé de recognoiſtre la creance & diſcipline de l'ancienne Catholique par les Peres de ce temps là & par leurs eſcrits.

Responce du Roy.

CEste demande semblera peu equitable à ceux qui veulent que toute l'histoire de l'Eglise primitiue soit contenuë és Actes des Apostres, Liure à la verité diuin, mais qui est vnique. Le Roy comme tres-equitable & tres-prudent est bien esloigné de ceſt aduis; Il a declaré naifuement en son Epistre Monitoire cõbien il fait d'estat des Peres, mesmes du quatriesme & cinquiesme siecle; Il ne fait point de difficulté de dire auec S. Augustin, que c'est vne folie pleine d'insolence de vouloir reietter comme chose impie, ce qu'on aura prouué que l'Eglise a gardé depuis sa premiere origine, iusques à ces temps-là. Sa Majesté a protesté auec verité & sans dissimulation, qu'il y a long temps qu'elle a embrassé les trois marques que Vincent de Lerins a donné pour recognoistre ce qui est vray, à sçauoir, ce qui a esté au commencement, par tout & tousiours. Donc puis que le Roy & l'Eglise Angloise admettent les quatre premiers Conciles Oecumeniques: Ils monstrent assez par là, qu'ils ne veulent pas enclorre le temps de la vraye & legitime

Egliſe, dans vn ſiecle ou deux, mais l'eſtendre plus loing, & y comprendre le temps de l'Empereur Marcian, ſous lequel a eſté tenu le Concile de Chalcedoine, mais le Roy ſ'eſtonne fort, & ne ſçauroit approuuer qu'en ceſte obſeruation on faſſe plus d'eſtat du temps apres Conſtantin que de celuy d'auparauant. Le Roy aduouë que l'Egliſe du quatrieſme ſiecle a plus flory en gloire, ſplendeur, richeſſes, & quantité de doctes perſonnages que celle du paſſé; mais il penſe que perſonne ne ſçauroit douter que l'Egliſe des premiers ſiecles n'ait eſté ou pareille, ou meſmes, n'ait ſurpaſſé celle qui a ſuiuy en verité, creance, & ſincerité de diſcipline, non corrõpuë. On trouue en infinis lieux és eſcrits des ſaincts Peres, du quatrieſme ſiecle S. Baſile, Gregoire de Nazianze, Ieroſme, Chryſoſtome, Auguſtin & autres, de grãdes plaintes des vices de leurs Egliſes, & de diuerſes corruptions, & ne peut on douter que plus on ſ'eſlognoit de la premiere origine, plus auſſi ſe retiroit-on de la premiere pureté & ſimplicité; dõc ſ'il eſt queſtion de nettoyer & reparer à bon eſcient la maiſon de Dieu, pourquoy n'a ton eſgard principalement au temps des Apoſtres, ou à ceux qui en ont

esté les plus proches? Il est bien vray que les fideles ont passé la plus grande partie de ce temps-là en tenebres & en calamité à cause des persecutions cõtinuelles, mais ie vous prie voyons si mesmes en cest affaire, il ne vaut pas mieux entrer en la maison de deuil qu'en celle de banquet. On dit que la pauureté & la calamité sont cõpagnes du bon entendement, les richesses & la gloire ne sont pas si estimees; que s'il n'est point paruenu iusques à nous beaucoup d'escriuains de ces temps là, si est-ce qu'il en est paruenu quelques-vns, tres-dignes, qu'on ait esgard à eux. Vn seul martyr de Christ, S. Cyprian nous enseignera mieux le gouuernement & la discipline de l'Eglise primitiue, que beaucoup d'autres qui ont vescu au quatriesme siecle. Le sommaire donc de la responce du Roy à ceste obseruation, est que sa Majesté endurera aisement qu'on allegue des preuues des Peres, mesmes du quatriesme & cinquiesme siecle, à telle condition, toutesfois, qu'on tienne pour vrayement anciennes & neccessaires à salut, les choses qu'on trouuera n'estre pas nées alors, mais estre paruenuës à eux par vne obseruation continuelle dés la premiere origine de la naissance de l'Eglise.

V. Obseruation.

LORS qu'il est question de la creance vnanime des Peres, il y en a qui veulent qu'elle ait lieu seulement, quand vne mesme chose se trouue dans les escrits des Peres en autant de mots; l'opinion desquels estant manifestement iniuste, il sera plus equitable pour recognoistre le consentement des Peres, se seruir de ces deux reigles; la premiere, qu'on croye auoir assez prouué le consentement des Peres, lors que les plus eminents de chaque nation auront conuenu en l'affirmation d'vne chose, & qu'aucun qui fust estimé Orthodoxe, ne se soit opposé à eux. Ainsi S. Augustin en citant contre les Donatistes vnze Peres escriuains des plus remarquables, & les Peres du Concile d'Ephese en ayans produit dix contre Nestorius, ont creu auoir assez monstré la creance & le cõmun cõsentement de l'Eglise qui estoit auparauant eux : La seconde reigle est, Quãd les Peres ne parlẽt point cõme Docteurs, & ne disent point qu'il faut croire, faire cecy ou cela, mais comme tesmoins des choses que l'Eglise vniuerselle de leur temps croyoit ou faisoit, disent que c'est

là la creance & l'vsage de l'Eglise Catholique esparse par tout le monde, qu'il faut alors leur porter cest honneur, qu'vne telle affirmation soit suffisante pour tesmoigner l'vnanime consentement de l'Eglise.

Responce du Roy.

C'EST à la verité vne demande tres-equitable, que du consentement des parties qui debattent auiourd'huy, on trouue moyen de se seruir vtilement de l'auctorité des anciens Peres, car le Roy recognoist que si vous ostez l'estime que l'on doit auoir de l'Eglise primitiue, & de ses tesmoignages, les controuerses d'auiourd'huy n'auront iamais de fin selon les hommes, & ne pourront estre terminees par aucune dispute. Or afin que les vns & les autres s'accordent combien il faut deferer à l'authorite des Peres, il ne sera point inutile d'establir certaines reigles du mutuel accord des parties par lesquelles sera prescrite la forme de s'y comporter, le Roy estime qu'on peut parmy les autres reigles vtiles & necessaires pour ce fait, mettre aussi ces deux cy. Mais pource qu'auiourd'huy on n'est point en debat

des

des ceremonies ou autres choſes de peu de conſequence, mais de quelques articles de foy & des points qui appartiennent au ſalut. Le Roy iuge qu'il faut mettre peine qu'on ſaccorde premierement de ceſte reigle que tout article de foy & ce qui merite d'eſtre creu comme neceſſaire au ſalut, doit eſtre pris de la ſeule Eſcriture ſaincte, & ne dependre point de l'authorité de quelque homme que ce ſoit, mais de la ſeule parole de Dieu, en laquelle il nous a declaré luy meſmes ſa volonté par ſon ſainct Eſprit, car les Peres & l'ancienne Egliſe ont eu ce droit de tirer de l'Eſcriture ſaincte les articles de foy & les expoſer, mais point d'inuenter de nouueaux articles. Ce fondement eſtant mis, la majeſté de l'Eſcriture diuinement inſpiree ſera maintenuë, & la reuerence qui eſt deuë aux ſaincts Peres leur ſera renduë. Il eſt aiſé de monſtrer par les eſcrits des Docteurs de l'ancienne Egliſe que telle a eſté leur intention, car qu'y a t'il de plus frequent en leurs liures que ces mots, qu'il faut puiſer de la parole de Dieu ce qu'on enſeigne en ſon Egliſe ou ceux cy, que l'Eſcriture ſoit iuge des cõtrouerſes au fait de la religiõ. Ou qui ignore ces belles paroles de Baſile le Grand au liure de la foy. Abo-

lir quelque chose de ce qui est escrit, ou introduire ce qui n'est pas escrit, c'est decheoir manifestement de la foy & s'accuser d'orgueil, selon le dire de nostre Seigneur Iesus-Christ, mes brebis oyent ma voix. Cela soit dit pour responce aux obseruations.

Suiuent maintenant les quatre instances, car en venant à l'hypothese, pour monstrer que le Roy ne croit pas ce que l'Eglise Catholique a creu autresfois, vous Monseigneur le voulez prouuer par quatre arguments qui sont pris des choses qui appartiennent au seruice de Dieu exterieur soit liturgie, & prattique ordinaire, & rendez ceste raison pourquoy principalement vous alleguez ces instances, à sçauoir que c'est pource que si on s'estoit accordé de ces points, on s'accorderoit aisement des autres, sa Majesté desireroit, qu'on peust esperer cela, mais se resouuenant & pensant à ce qu'auiourd'huy vos escriuains pressent auec plus de soin & de contention, il ne luy semble pas qu'on doiue grandement esperer vne concorde, quand mesmes on s'accorderoit de ces quatre points que vous auez proposé. Car on ne dispute pas plus ardemment de ces quatre points là ou de quelque autre arti-

cle de la religion Chreſtienne, que de la domination du Pape de Rome, c'eſt auiourd'huy l'article de foy duquel dependent tous les autres ; que pouuons nous eſperer maintenant de bien ſinon de celuy à qui ſeul appartient d'apporter les remedes aux maux de l'Egliſe, eſperons en luy, voire contre eſperance, luy ſeul le fera : & afin de reuenir à noſtre propos, Voicy les quatre inſtances qui ont eſté alleguees contre la liturgie de l'Egliſe d'Angleterre.

I. Elle ne croit point la preſence reelle de Chriſt en la ſaincte Euchariſtie.

II. Elle rejette la doctrine du ſacrifice de l'Egliſe Chreſtiene.

III. Elle ne prie point pour les morts.

IV. Elle condamne l'inuocation des ſaincts qui ſont és cieux.

A ces quatre points le Roy reſpond en peu de mots, *A la premiere inſtance qui eſt de la preſence reelle*, Si l'on tient que les fideles ne croyent rien és myſteres ſacrez de la religion Chreſtienne que ce dont ils ſçauent toutes les cauſes & raiſons ; certes on trouuera que les Chreſtiens ne croyent pas beaucoup de choſes, qui ſont cependant tres-aſſeurez de croire d'vne ferme foy, Que Ieſus-Chriſt noſtre

Seigneur soit fils de Dieu le Pere, engendré du Pere deuant tous les siecles, que le mesme estant vray Dieu ait pris chair humaine au ventre de la bien-heureuse Vierge, qu'il soit né d'elle, demeurãt tousiours vierge, qu'il a vny la nature diuine auec l'humaine en vne mesme personne, tous Chrestiens font profession de croire ces choses, & plusieurs autres semblables, ausquels cependãt si vous demandiez comment elles se sont faites, Ils vous diront qu'autre chose est la foy Theologique & autre, vne science humaine, & se seruiront auec pieté de ces belles paroles du xv. liure de Galien, de l'vsage des Parties, autheur d'ailleurs peu capable pour enseigner ce qui est de la pieté, voicy les mots, Si tu entreprens de rechercher comment cela s'est faict, tu trouueras que tu n'as iamais compris ta foiblesse, ny la puissance de l'ouurier. Ie seroy trop long si j'entreprenois de marquer combien de fois les Peres nous aduertissent de ne demander point comment, & n'estre curieux d'expliquer és diuins Mysteres, le moyen par lequel tout cela se faict. Vous sçauez ce qu'en dit Gregoire de Nazianze, en la premiere oraison de la Theologie, Tu entends la Generation, ne te soucie, com-

ment, tu ois que l'Esprit procede du Pere, ne t'enquiers comment; & autre part, le mesme dit, Honore par silence la Generatiõ de Dieu; c'est beaucoup pour toy d'apprendre qu'il a esté engendré, mais comment, nous n'accorderons point que les Anges mesmes le comprennent, & encores moins, toy. S. Gregoire auoit affaire auec les Arriens qui estoient des heretiques tres-opiniastres: à la meschante curiosité desquels, il ne tasche pas de respondre par subtilité de disputes, mais defend de chercher la maniere & raison dvn si grand secret, leur commande de se taire. Que si le Roy & l'Eglise d'Angleterre se seruẽt de ceste saincte moderation au mystere sacré de l'Eucharistie, quel mal y a t'il? Nous lisons és Euangiles, que quand nostre Seigneur institua ce Sacrement, il prit du pain, & dit, *Cecy est mon corps*, nous ne lisons point que Christ ait dit vn seul mot pour exposer comment ce pain estoit son corps; l'Eglise d'Angleterre croit auec pieté ce qu'elle lit, & auec ceste mesme pieté ne s'enquiert point de ce qui n'est point escrit. Elle confesse & enseigne que ce mystere est grand & incomprehensible à l'esprit humain, & encores plus impossible de le raconter, elle croit choses gran-

des de son efficace, elle commande à ceux qui s'approchent de sa saincte Table, d'esplucher exactement leur conscience, & de confesser leurs pechez à Dieu, & si besoin est à vn Prestre, elle aduertit diligemment ceux qui en approchent de le faire auec toute humilité & deuotion, elle reçoit la communion au corps de Iesus-Christ, les genous ployez, & ne partage pas ce pain mystique aux fideles, seulement en l'assemblee publique, mais communique aussi à ceux qui se meurent ce Viatique, comme les Peres du Concile de Nicée, & toute l'antiquité le nõment. En fin, bien que le Roy vueille que les esprits de ses subiets s'abstiennent de toute curiosité, si est-ce qu'il admet tout ce que les saincts Peres des premiers siecles ont dit pour recommander vn mystere si ineffable, & ne reiette point ces paroles des Peres, de *transmutation, transelementation*, & autres si on les prend & expose selon le sens, auquel les Peres les ont entendus. Que si vous n'estes point satisfaicts de ceste doctrine du Roy & de l'Eglise d'Angleterre, il restera donc que pour vous contenter il approuue le point de la transsubstantiation, mais cela n'est pas croire auec pieté la verité de la chose, mais en

prescrire la façon auec vne importune curiosité, ce que le Roy auec son Eglise ne fera iamais ny n'approuuera. S. M. s'esbahit, veu que vous confessez que vous ne demandez pas qu'on croye particulierement la transsubstantiation, mais qu'on ne doute point de la verité de la presence, que l'Eglise d'Angleterre qui a tesmoigné si souuent par escrits publics qu'elle le croit, ne vous ait encores contenté. Or afin que vous sachiez ce qu'on en croit & enseigne en ceste Eglise, ie vous allegueray vn Passage entier du liure que Monsieur l'Eueſque d'Ely escriuit il y a quelques mois contre le Cardinal Bellarmin. Voicy ce qu'il dit au chapitre premier. *Christ a dit, Cecy est mon corps, le Cardinal ne l'ignore point, s'il ne le veut, il n'a pas dit, Cecy est mon corps en ceste façon. Nous sõmes d'accord auec vous de l'obiect, mais en debat de la maniere, touchãt cecy est, nous croyons de ferme foy qu'il est, mais touchãt, Cecy est ainsi (à sçauoir le pain estãt transsubstantié en corps:) Il n'y a la pas vn seul mot de la maniere en laquelle cela se fait, que ce soit Par ou En, ou Auec, ou Sous, ou* Trans; *Et pource qu'il n'en dit rien, nous le reiettons loin de la foy, & ne mettons point entre les articles de foy, bien peut estre au nombre de la doctrine de l'eschole. Ce qu'on dit que Durand a dit autrefois ne nous des-*

plaist point; Nous entendons la parole, nous sentons le mouuement, nous ne sçauons pas la maniere, nous croyons la presence; Nous croyons dire la presence, non moins que vous estre veritable. Nous n'asseurons rien temerairement de la maniere de la presence, i'adiouste, que nous ne nous enquerons point auec peyne non plus qu'en nostre baptesme comment le sang de Iesus Christ nous laue, non plus qu'en l'incarnation de Christ, comment la nature diuine est coniointe auec l'humaine en mesme personne. Nous mettons cela au nombre des mysteres (& mesme l'Eucharistie est vn mystere) duquel mystere il faut brusler au feu ce qui reste, c'est à dire, comme disent tres-bien les Peres, l'adorer par foy & ne l'esplucher point en cherchant les raisons. Voyla quelle est la creance du Roy & de l'Eglise Angloise, laquelle pour dire tout en vn mot, croit en la Cene du Seigneur participer reellement au corps & au sang de Christ, comme en parlent les Peres Grecs, & ce que mesmes Bellarmin confesse spirituellement. Car ils apprehendent Christ par foy & le mangent, & croyent qu'il n'y a autre sorte de manducation qui puisse estre vtile à salut: c'est ce que tous les vostres ont tousiours confessé.

Responce

Reſponce à la ſeconde inſtance du ſacrifice en l'Egliſe Chreſtienne.

LE Roy ſçait & ne nie point que les Peres de l'ancienne Egliſe ont recognu en la religion Chreſtienne vn ſacrifice qui a ſuccedé à tous les ſacrifices de la Loy de Moyſe, mais il maintient que ce ſacrifice n'eſt autre choſe que la commemoration de celuy que Ieſus-Chriſt a vne fois offert, à ſon Pere en la croix. Et pource ſainct Chryſoſtome, qui a le plus parlé de ce ſacrifice, apres l'auoir ſur le neufuieſme chapitre de l'Epiſtre aux Hebreux nommé ſacrifice, adiouſte incontinant ou pour expoſition, ou en ſe reprenant pluſtoſt, commemoration de ſacrifice. Vous ſçauez treſ-bien Monſeigneur, que veut dire ce mot de Pluſtoſt, & quelle force il a. Or l'Egliſe Angloiſe a ſouuent proteſté ne vouloir diſputer des mots, pourueu qu'on peuſt obtenir de vous que ayant remis la creance ancienne en ſon entier, on oſte ce que vous prattiquez contre l'vſage de l'ancienne Egliſe, car il eſt certain que la celebration de l'Euchariſtie ſans communians, & toute ceſte marchandiſe des meſſes priuees qui a eſté meſmes con-

damnee par plusieurs de vos Theologiens a pris naissance, de la peruerse doctrine de ce sacrifice. Le Roy ne doute point que tous ces sacrifices des messes si souuent reïterez pour retirer les ames des trespassez du feu de Purgatoire, soyent des resueries d'hommes oiseux & qui abusent auec impieté de la simplicité du peuple, pour faire quelque gain. Qu'on oste ces abus grossiers & d'autres semblables qui ont lieu parmy vous, vous obtiendrez aisément de l'Eglise Angloise, laquelle fait mention expresse de sacrifice en sa liturgie, qu'elle approuue l'vsage de l'ancienne Eglise, & pource le Roy dit en presence de plusieurs, & maintenant m'a commandé de vous asseurer qu'elle approuue ce qu'on luy raconta dernierement, de ce que vous auiez disputé tresdoctement en ceste celebre assemblee aux Iacobins, touchant *le double* sacrifice, sçauoir est d'expiation, & de commemoration ou religion.

Responce à la troisiesme instance, des prieres pour les morts.

PEv de gens auiourd'huy ignorent tant s'en faut que le Roy ne le sçache

que ç'a esté vne coustume tres-ancienne de faire commemoration des trespassez és prieres publiques de l'Eglise ; & de demander à Dieu repos pour ceux qui sont morts en la paix de l'Eglise : il ne semble pas qu'on doiue douter que ceste coustume soit venuë de la vehemence de charité. Mais mesmes l'ancienne Eglise a approuué par là sa creance touchant la resurrection à venir, encores que l'Eglise Angloise ne condamne point ceste façon de faire és premiers siecles, si est ce qu'elle n'estime pas qu'elle la doiue retenir, & ce pour plusieurs raisons & tres-importantes, nous en toucherons quelques vnes, la premiere de toutes est, qu'elle croit que ceste coustume a esté introduite sans aucun commandement de Christ souuerain legislateur en son Eglise. Et iusques icy vos Docteurs n'ont peu monstrer le contraire, encor donc que le Roy ne s'attribuë point tant, comme il y a long temps qu'il a protesté en son Epistre monitoire, que d'oser condamner vne institution prouuee par l'vsage de l'ancienne Eglise, si est-ce qu'il ne doute point qu'auiourd'huy son Eglise n'y est aucunement tenuë. Car tout ce que les Anciens fideles ont fait en cecy le Roy le rapporte aux choses vtiles

& licites desquelles il a esté parlé en la seconde obseruation, on ne peut prouuer par aucune raison que ceste coustume appartienne aux choses qui sont absolument necessaires. Car d'où viendroit ceste necessité? non de la Loy de Dieu qui ne l'a iamais commandé, si elle ne vient de là, il n'y en a point, car nous auons posé que ces choses là seulement doiuent estre estimees necessaires à salut, ou qui sont contenuës expressement en la parole de Dieu, ou en auroient esté tirees par vne consequence necessaire, ce qu'on ne voit pas icy, & nous auons dit cy deuant que ce que l'ancienne Eglise a creu, ou fait sans aucune necessité, doit estre auiourd'huy en nostre liberté. La seconde raison, est, qu'encores que le Roy confesse que les plus anciens ayent eu ceste coustume, si est-ce cependant que personne iusques à cy n'a peu prouuer que cela ait esté prattiqué des le temps des Apostres, qui est la vraye antiquité de l'Eglise, & qui plus est, que les prieres qui se faisoient autresfois, auoient autre but & se faisoient autrement que celles qu'on fait & enseigne t'on auiourd'huy: le Roy adiouste vne troisiesme raison, qu'incontinent que les prieres pour les morts ont esté receuës entre les

couſtumes de l'Egliſe, infinis erreurs groſſiers & ſuperſtitions ridicules ſe ſont fourrees à la foule en l'Egliſe, que les Iuges equitables voyent à qui faut pluſtoſt denier le nom de Catholique ou au Roy & à ſes ſuiets, qui à cauſe des erreurs qui ſont ſuiuis, ceſſent d'obſeruer vne choſe qui a eſté introduite ſans neceſſité, où l'eſtiment maintenant leur eſtre permiſe, ou aux voſtres qui aiment mieux la maintenir auec opiniaſtreté par ſubtilitez Sophiſtiques que corriger touts les erreurs des ſiecles precedens quoy que honteux, & pernicieux.

Reſponce à la quatrieſme inſtance de l'inuocation des ſaincts.

LE Roy dit le meſme de l'inuocation des ſaincts, que de la priere pour les morts perſonne n'ignore que ceſte matiere de petit commencement n'ait faict vn grãd progrez, iuſqu'à ce qu'en fin on en eſt venu là qu'és ſiecles paſſez (Et pleuſt à Dieu que le meſme ne ſe fiſt auſſi maintenant en pluſieurs lieux) le peuple Chreſtien a plus mis de confiance, & a eu plus d'eſperance d'eſtre aſſiſté des ſaincts que de ſon Sauueur, choſe eſtrange, lequel

estant en forme de Dieu pour acquerir le salut aux hommes ses ennemis, s'est aneanti soy-mesme ayant pris la forme de seruiteur, & s'est humilié soy-mesme, ayant esté obeïssant iusques à la mort voire la mort de la croix, & encores que Dieu par sa bonté & clemence qui surpasse toute admiration, appelle à soy en l'Euangile auec paroles pleines de douceur, les miserables pecheurs leur disant, Venez à moy vous tous qui estes trauaillez & chargez & ie vous soulageray: Il s'est trouué cependant des Docteurs meschamment ingenieux qui ont taſché de rendre inutiles ces paroles si douces, & qui depeignans nostre seul Aduocat enuers Dieu, tousiours terrible & impitoyable, ont persuadé au pauure peuple, qu'il n'y a point d'accés à Christ sans l'interceſſion de plusieurs Aduocats. Il y en a eu aussi qui ont enseigné ouuertement que Christ s'est reserué la seuerité de la Iustice, & a laissé à la bien-heureuse Vierge la grace & la misericorde. Alors a tõ auec vne subtile admirable pour ne dire point auec vne deteſtable superstitition, distribué entre les Ss. les charges & gueriſons. Et autresfois on demãdoit seulement leurs suffrages pour par leur faueur intercéder enuers Dieu, mais

depuis le monde a esté remply de liures qui appartenoient proprement au seruice particulier de chaque Sainct, & enseignoient le formulaire de luy demander les choses necessaires. En la place donc des Pseaumes que tous Chrestiens hommes & femmes, ieunes & vieux, pauures & riches, sçauans & ignorans auoient tousiours en la bouche, & entre leurs mains, ont succedé les heures de la bien-heureuse Vierge, & les Legendes ou plustost des fables pour la plus part impies & ridicules (Ie ne parle point des vrayes histoires des Martyrs) & autres semblables bagatelles. C'estoit peu d'arracher des mains des fideles vn liure si diuin & necessaire, s'il ne s'estoit trouué quelqu'vn qui a rapporté tous les Pseausmes à l'honneur de la bien heureuse Vierge, luy attribuant tout ce qui a esté predit par l'esprit des Prophetes touchant le fils vnique de Dieu, comme s'il n'y auoit point de difference entre Dieu & l'homme, entre le Createur & la creature.

S.M. dit que la tres-glorieuse Vierge mere de Dieu, est tres-heureuse, & ne doute point qu'elle ne soit esleuee au plus haut degré d'honneur, que Dieu puisse donner à sa creature, il approuue fort aussi que l'E-

gliſe Angloiſe celebre la memoire de la Vierge certains iours de l'an. Mais les ſophiſtes d'auiourd'huy ne ſçauroyent auec aucun artifice luy faire approuuer ou endurer ce Pſeautier de la B. Vierge, duquel nous auons parlé: Car le Roy ne penſe pas que ceux des voſtres qui ont quelque ſentiment de pieté, approuuent le Cardinal Bellarmin, qui le maintint dernierement, veu que l'Egliſe Romaine eſt maintenant trauaillee de ces faſcheuſes maladies iuſques à la mort. Le Roy ſ'eſt eſtonné de ce qu'il a leu en voſtre lettre, Monſeigneur, que l'inuocation des Saincts qui eſt en vſage parmy vous ſoit celle de l'ancienne Egliſe. Il reſpond donc en peu de mots, qu'on ne peut en quelque façon que ce ſoit, monſtrer qu'on ait accouſtumé de prier autre qu'vn ſeul Dieu, qu'il n'y en a point de commandement en la parole de Dieu, qu'il n'y a point de trace d'aucun exemple. On adoroit vn ſeul Dieu, luy ſeul eſtoit inuoqué au nom de ſon fils vnique mediateur entre Dieu & les hommes, ſeul, voire tres-ſeul, mais que depuis on a introduit la couſtume de prier, à la memoire des Martyrs, & peu à peu on a commencé de faire des Apoſtrophes aux Saincts, hors le ſeruice de Dieu, on a prié

& fait des vœus, non pas à eux premierement, mais afin qu'eux priassent Dieu. Que si les nouuelles opinions se fussent arrestees là, le Roy ne reprendroit pas beaucoup la coustume de ces temps, certes ne la condamneroit-il pas comme ce qui a esté depuis receu en vsage: Car sa Majesté honore les bien-heureux Martyrs, & les autres Saincts qui regnent maintenant auec Christ, chef de l'vne & l'autre Eglise triomphante & militante, & ne doute point qu'ils ne prient assiduellement pour les neccessitez de l'Eglise, & croit fermement que leurs prieres ne sont point inutiles. Mais il confesse ingenuëment qu'il ne sçait par l'authorité & asseurance de qui on croit qu'ils oyent les oraisons de ceux qui prient, & qu'il les faut tenir au rang des Dieux domestiques & tutelaires, & pourtant le Roy improuue fort ce qui s'est ensuiuy depuis les premiers siecles, car on est venu par degrez à ce que nous disions maintenant, & que l'Eglise Angloise ne craint point d'affermer estre joint auec vne tres-grande impieté. Que si on trouue dans les Peres du quatriesme siecle des exemples de quelque inuocation (& certes on en trouue, & le Roy ne l'ignore pas) ça esté vn indice que l'ancien-

ne ſimplicité ſ'eſcouloit, & que le mal ſe couloit deſià dedans, tel mal toutesfois ne ſçauroit eſtre en aucune façon comparé auec ce qu'on voit eſtre fait, enduré, enſeigné, & maintenu auiourd'huy en l'Egliſe Romaine. En fin ſi les Peres ont receu ceſte couſtume de ce ſiecle là au nombre des choſes vtiles & licites, au moins ne l'ont-ils iamais miſe entre les choſes abſolument neceſſaires au ſalut, & de ces choſes abſolument neceſſaires parlons nous proprement, & non des autres. A tant auons nous parlé des quatre obiections qui ont eſté propoſees contre la Liturgie Angloiſe.

Mais le Roy penſe que vous, Monſeigneur, de tout ce que vous approuuez le moins en ſa religion, vous ayez expreſſement choiſi ce qui appartient à la Communion; car la Communion des fideles giſt principalement és exercices publics de pieté, & c'eſt le principal lien de l'vnion que les gens de bien deſirent: ſi donc les Chreſtiens eſtoient au moins d'accord de celà, rien n'empeſcheroit que les peuples de l'Europe ne communicaſſent enſemble, en donnant cependant puiſſance aux Docteurs en Theologie de rechercher paiſiblement és eſcholes la verité des au-

tres points, ce qui seroit bien à desirer, & ayãt vne fois posé ce fondement, on pourroit ce semble biẽ esperer du reste auec l'aide de Dieu, & pource le Roy loüãt fort en celà vostre iugemẽt, a estimé deuoir aussi remarquer quelques choses de celles qu'il trouue à redire en vostre Liturgie; Que si pour ces quatre articles que vous auez remarqué en la Liturgie Angloise, il vous semble y auoir assez iuste raison de ne tenir point pour Catholiques, ny nommer ainsi ceux qui s'en seruent, Regardez, Monseigneur, ce qu'il faut que le Roy die de l'Eglise Romaine, en la Liturgie de laquelle, (car S. M. laisse là maintenant les autres parties de vostre religion,) il y a si long temps que des gens de bien ont remarqué plusieurs choses manifestement contraires à la parole de Dieu, & à l'ancienne foy Catholique, lesquelles neantmoins le Pape de Rome aime mieux maintenir auiourd'huy en vne si grande lumiere de la verité, que corriger. Le Roy pouuoit aussi sans peine reciter plusieurs erreurs tresgrossiers qui sont en la Liturgie Romaine; mais il a pleu à sa Majesté d'en alleguer seulement quatre, pour les opposer aux vostres quatre, desquels nous auons parlé: Le premier est, l'vsage du

langage incognu, contre le dire de sainct Paul, & la prattique de l'Eglise primitiue, qui ne s'est rien plus proposé en ses assemblees que l'vtilité publique & l'edification des escoutans, & pourtant les Peres ont fait traduire la saincte Escriture en toutes langues, & ont eu des interpretes, comme Epiphane remarque, qui tournoiét d'vne langue en l'autre, pour seruir aux lectures, ce dit-il, c'est à dire, quand on lisoit l'Escriture au peuple: Et qu'ainsi ne soit que tout ce qui estoit recité ne fust entẽdu du commun, ces termes qui se trouuent en presques toutes les Homelies des Grecs & des Romains le tesmoignent assez, *Comme vous auez ouy lire*, ou *Comme il a esté leu auiourd'huy*, Ce que si vos Predicateurs disoyent auiourd'huy, il seroit ridicule, car s'il se lit quelque chose des liures diuins, le pauure peuple n'en entend rien, qui cependant auroit plus de besoin auiourd'huy qu'autrefois au moins d'entendre en l'Eglise la parole de Dieu, lors qu'on la lit, car en l'ancienne Eglise ils contraignoient vn chascun de lire au logis auec assiduité les liures sacrez, qu'on deffend maintenant de toucher sans congé sus peine d'Anatheme, de sorte que les liures sacrez desquels Dieu est Autheur tiennent

le premier lieu, (choſe horrible à dire) entre les liures deffendus. Le Roy n'ignore pas qu'il ſe trouue parmy vous des traductions de la Bible en langue vulgaire, mais les Preſtres Anglois qui ont traduit à Douay l'Eſcriture en langue Angloiſe, ont faict ſçauoir à ſa Majeſté que ces traductions là ont eſté tirees de vous par force, & comme ils parlent par l'importunité des heretiques, car ils eſtiment que c'eſt vne hereſie de vouloir lire la parole de Dieu auec ſobrieté & reuerence, le Roy ſçait auſſi combien les Papes ont donné de peine à Monſieur René Benoiſt preſtre pour auoir traduit la Bible en François, ayans meſme commandé par lettres à l'Eueſque de Paris, d'oſter d'entre les mains du peuple toutes les traductions Françoiſes des liures ſacrez, ce que ſans doute euſt eſté faict ſil n'y euſt point eu de proteſtans en France. Et n'agueres le Roy liſoit en vn liure d'vn Preſtre Anglois de religion Romain, que les prieres faites en langue incogneuë, ont ie ne ſçay quelle plus grande efficace qui ſi elles eſtoient entenduës, c'eſt vne tres-abſurde reſuerie, premierement inuentee par les Payens & n'eſt auiourd'huy choſe particuliere à ce Preſtre. Ainſi autresfois les Valentiniens

se seruoient en leurs mysteres de mots Hebrieux qui estoient incognus au peuple, pour le faire estonner, admirer, & comme dit Eusebe au quatriesme de son Histoire, pour plus espouuanter leurs disciples. Le second erreur est, le retranchement d'vne partie de la saincte Eucharistie contre l'institution de Christ, l'exemple de sainct Paul & la prattique continuelle de l'Eglise en la communion publique, durant mille ans pour le moins, selon que mesmes Cassander personnage tressçauant le confesse. Le troisiesme, sont les Messes sans Communians, les particulieres & celles qui se font en quelque lieu separé, nous auons, des-ja dit, que tout cela vient de la mauuaise doctrine du sacrifice en l'Eglise Chrestienne, qu'on restablisse l'ancienne creance, l'ancienne prattique. Le Roy met en quatriesme lieu, l'vsage des images, le cult & l'adoration, les Peres du Concile de Trente en confessent l'abus, & le Catechisme Romain en dit quelque chose vtilement, qu'importe, t'il, l'erreur demeure, est approuué, est maintenu, & se coule tous les iours. Le Roy obmet l'adoration & inuocation des saincts. On ne la peut, on ne la doit excuser comme elle se fait auiourd'huy, qu'on corrige les cho-

ſes qui ſont manifeſtement contraires auec la loy de Dieu & l'vſage de l'Egliſe primitiue, & qu'on ne les excuſe pas. Il omet l'adoration Religieuſe des reliques, qu'on enſeigne auiourd'huy comme choſe neceſſaire, ou au moins qui ſerue beaucoup au ſalut, à cela il ſy trouue vne abſurdité intolerable, comme quand on donne de fauſſes reliques pour des vrayes, Ou du tout Ridicules, comme quand on monſtre des larmes de Ieſus-Chriſt ou du laict de la B. Vierge & autres telles choſes. Il ne dit rien de la licence des Predicateurs qui ſe fouruoyent hors la parole de Dieu, auſquels il faloit donner ceſte loy de ne propoſer au peuple aucune doctrine comme neceſſaire à ſalut, qui ne ſoit puiſee des oracles diuins, & qu'elle ne fut d'accord auec la creance de la premiere antiquité. Car c'eſt ceſte doctrine ſaine que l'Apoſtre recommande en tant de lieux. C'eſte loy eſtant eſtablie, pluſieurs choſes qui ſe font auiourd'huy en l'Egliſe Romaine ſ'en iront par terre, on ne parlera plus de la doctrine des indulgences, ny de ceſte hõteuſe inuẽtion de la peine intenſiue au Purgatoire, à laquelle ils attribuent telle vertu, qu'ils enſeignent que pluſieurs milliers d'annees ſont compriſes en vne

minute. On ne parlera non plus de ces vaines redites en priant Dieu que Christ mesmes nous enseigne ne luy plaire pas, on ne croira plus que ceſt vn grand merite ſi quelqu'vn repete, dix, vingt, cinquante, cent fois, ſon Roſaire ou autres prieres, ou pſeaumes en langage incognu: ſi vous auiez pourueu à ces inconueniens, & autres ſemblables, poſſible que ceux qui craignẽt Dieu n'auroyent plus d'aſſez iuſtes cauſes de ſ'abſtenir des aſſemblees de vos Egliſes. Le Roy n'a pas auſſi iugé deuoir eſtre paſſé ce que vous, Monſeigneur, auez eſcrit ſur la fin de voſtre lettre, Vous dictes, ne vouloir pas parler du Pontife Romain, veu que ceux qui ſont tant ſoit peu verſez en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, ſçauent que les Peres des premiers ſiecles, les Conciles, & les Empereurs Chreſtiens leur ont touſiours deferé le premier rang, & la prerogatiue d'vne dignité premiere, en tous affaires qui concernoyent la religion ou l'Egliſe, & que voſtre Egliſe requiert de ceux qui ſ'adioignent à ſa Communion, de le croire comme article de foy. A cela le Roy reſpond, & interpelle voſtre conſcience, Monſeigneur, & vous prie que vous penſiez à ce que les Pontifes Romains ont fait depuis

preſ-

preſque ſept cents ans: Sa Majeſté ne veut pas maintenãt remuer ceſt' ordure, elle deſire cependant que vous ſçachiez, quelle ſçait & croit auec certaine foy que les Papes d'auiourd'huy ſont ſi diſſemblables des premiers, en la foy, en la vie, en toute la forme & but de leur gouuernement, qu'elle croit choſe treſ-iniuſte que les choſes eſtans ainſi, on tire des preuues des ſiecles paſſez pour celuy d'auiourd'huy. Qu'on remette l'Egliſe en ſa premiere forme, & qu'on aboliſſe du tout tant de nouueaux droits deſquels les anciens n'ont iamais ouy parler, en fin que le Pape monſtre par effect, qu'il ne cherche pas ſa gloire, mais celle de Dieu immortel, & la paix des peuples & qu'il a ſoin de la concorde & du ſalut des hommes, alors le Roy luy deferera librement le premier rang, comme il a proteſté il y a long tẽps, en ſon Epiſtre Monitoire, & dira ſans regret auec Gregoire de Nazianze qu'il à la direction ſur toute l'Egliſe, Que doit maintenant ordonner l'Egliſe de Dieu de ce ſiege S. M. fait iuges principalement les Roys & Princes de la terre, ou vous meſmes, Monſeigneur, qui n'ignores pas, cõbien on voit tous les iours & de Rome & de tous les coings de l'Europe, de liures

pour establir la puissance temporelle du Pape, ou plustost toute puissance, & vne Monarchie souueraine sur tous les Roys Princes, & peuples de la terre, vous n'ignorez pas que le Cardinal Bellarmin a osé nagueres escrire de ce sujet, & publier son liure incontinent apres la mort de Henry le Grand, ce que tous les gens de bien mesmes des vostres ont detesté, ie dy les gens de bien dis-ie ont detesté par tout, mais les complices de la mesme conspiration, l'embrassent d'affection, & plusieurs taschent de le maintenir de tout leur pouuoir, comme vn oracle sorty de la bouche du Pape qui ne peut errer. Les Iesuites, d'Ingolstad en vn liure nouueau qu'ils ont publié contre Monsieur Gordon Doyen de Salsbury, en ont tiré des argumens, comme si telle estoit l'opinion asseuree de tous les Catholiques. Mais ie vous prie Monseigneur, pensez, si l'Eglise primitiue à rien veu de semblable: ou tend ceste fureur enragée, & considerez à bon escient, en quel d'anger d'vne extreme ruine ceux la mettẽt l'Eglise de Christ, qui aprouuent & supportent ce que nous voyõs estre fait & enseigné auiourd'huy. Car afin que ie die cela seulement de la recõciliation des membres des-vnis de l'Eglise, tandis que

voſtre Egliſe demeurera telle, qu'elle eſt, & que l'on niera auoir donné occaſion à la diuiſion qui eſt ſuruenuë, l'on dira choſe abſurde & ridicule meſmes à penſer.

Vous dites à la fin de vos lettres, que vous eſtes preſt de monſtrer comment les ſieges Patriarchaux qui ſont encores à preſent ſaccordent auec l'Egliſe Romaine, és points qui ſont auiourd'huy controuerſes, mais le Roy eſtime que vous pouuez vous paſſer de ce trauail, le Roy ſçait, & ceux le ſçauent qui ſont tant ſoit peu curieux, que les Egliſes de l'Orient, Occident, Septentrion & Midy, ſe ſont beaucoup deſtournees de l'agreable ſimplicité des premiers ſiecles, & peut eſtre beaucoup plus qu'il n'eſtoit conuenable, ſinon qu'il a eſté entierement neceſſaire que la premiere creãce fuſt delaiſſee comme il auoit eſté predit par les Propheties diuines. Il ſçait auſſi que parmy ces peuples on à accumulé des ceremonies ſur ceremonies, & que les hommes ſuperſticieux ſe ſont par tout trop permis depuis mille ans & d'auantage. Mais quand il eſt queſtion de reformer l'Egliſe de Dieu, on ne demande pas, comme ie penſe, ce que croit & faict auiourd'huy l'Egliſe

Orientale ou Moschouitique, ou les autres, mais plustost demande ton que c'est que les Apostres ont enseigné dés le commencement, que c'est que l'Eglise vniuerselle a prattiqué de leur temps & depuis; c'est la le modelle que le Roy proteste ingenuëment & de bon cœur vouloir suiure sans aucune exception, encores que ceux qui ont cognoissance des affaires Ecclesiastiques n'accorderont iamais que la doctrine de l'Eglise Romaine, soit conforme en tout & par tout à celle des Eglises des autres Patriarches, afin que ie ne parle point icy du cult d'auiourd'huy des images, de vostre feu de Purgatoire, de l'obseruation exacte du Celibat, ou de l'infinie puissance du Pape de Rome, mesmes par dessus les Conciles, & d'autres semblables articles, c'est chose certaine que mesmes au mystere de la saincte Eucharistie, les Grecs sont beaucoup differens de vous autres Romains, iusques là que Marc Archeuesque d'Ephese, parlant de la Messe Romaine, n'a point fait difficulté de maintenir qu'elle estoit en chose de grande importance, contraire à la parole de Dieu & aux anciennes Liturgies. Elle monstre vne manifeste contradiction, dit-il, & aux expositions qui ont esté dõnees,

& aux paroles du Seigneur, & à leurs paroles mesmes, le mesme auteur dit que ceux qui maintiennent en cecy les coustumes de Rome sont dignes de pitié & compassion à cause de leur double ignorance, & de leur profonde stupidité : Mais c'est assez pour le present. Vous auez, Monseigneur, les raisons pour lesquelles le Sereniſſime Roy de la Grand' Bretaigne, mesmes apres auoir leu vostre lettre, ne craint point se dire croire & affermer estre par la misericorde de Dieu, Catholique, & son Eglise aussi, lequel aussi n'eust pas pris la peine de faire ceste responce, s'il n'eust esté embrasé d'vn infiny desir de procurer la concorde publique, où s'il eust iugé que vous en eussiez esté esloigné, veu principalement que sa Majesté, repensant à ce que vos gens font & escriuent tous les iours, croit quasi comme nous auons dit, qu'il n'y a plus moyen ny esperance à cause d'eux de moyenner vne concorde : Car ils se proposent de maintenir tout, & ne profiter pas en mieux, & ne gagner le cœur des gens de bien par vne serieuse correction des choses deprauees & gastees.

Aussi tant que les vostres persisteront en ceste volonté, & ne voudront donner

aucun lieu à l'antiquité & à la verité, S.M. proteſte dés maintenant qu'il ne ſe ſoucie point d'eux, & qu'il n'aura iamais aucune communion auec l'Egliſe Romaine. Finalement ſa Majeſté ſupplie noſtre Seigneur vouloir faire ſeruir à ſa gloire & à l'vnion de l'Egliſe, les excellens dons d'eſprit qu'il vous a departy en abondance, A Dieu, Monſeigneur, de Londres ce 9. de Nouembre, 1611.

A Dieu ſeul ſoit gloire & action de graces.

Fautes à corriger.

Pag. 5. lig. 8. eſt bien, liſez eſt ſi bien. p. 9. l. 19. plus l. peu. p. 10. l. 16. Nice l. Nicée. p. 19. l. 12. canon l. larron. p. 27. l. 19. renoncer, l. renouer. p. 32. l. 5. fouettent, l. fouettant. l. 18. qui louent, l. qui en louent. p. 60. l. 20. à cy, l. icy. p. 62. l. 24. ſubtile, l. ſubtilité.